

du Tribunal de Commerce de
REIMS
1, Place Myron Herrick
51100 REIMS
FAX 26-47-67-63
D 29 4 80 A

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant ** Société Anonyme
* A.C.R. - Bernard PIERQUIN
* 15 19 RUE CAQUE
*
*
** 51100 REIMS

Réf : 90B89
RCS : 351532528

V/Réf : AL

Pièces déposées le 16/03/1994 Numéro : 940797

Dénomination sociale :
A.C.R. - Bernard PIERQUIN
AUDIT CONSEIL REVISION

-- ORDONNANCE SUR REQUETE DU 14/03/1994 : PROROGE DELAI TENUE ASS. GEN.
JUSQU'AU 30.4.94 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.8.93

--- Cout du dépôt : 77.95 Francs.
Dont T.V.A. : 7.36 Francs.

Cia : 503

Le Greffier,

Dépot Effectué Par ** Société Anonyme
* A.C.R. - Bernard PIERQUIN
* 15 19 RUE CAQUE
*
*
** 51100 REIMS

EXTRAIT des MINUTES
du GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de REIMS

A.C.R.
Bernard PIERQUIN
AUDIT CONSEIL RÉVISION
Société Anonyme au Capital de 1 840.000 Francs



Bureau de Charleville-Mézières
110, Boulevard Gambetta
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 24.56.16.16
Fax : 24.59.21.37

Siège social Reims
15-19, Rue Caqué
51100 Reims
Tél. : 26.47.26.98
Fax : 26.40.42.18

REQUETE
à Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Reims

GRANDS JOURS DE REIMS
Registre du Commerce et des Sociétés de Reims
Dépôt du : 10 MARS 1994 90389

Le soussigné :

Bernard PIERQUIN,

Agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société "A.C.R. Bernard PIERQUIN", société anonyme au capital de 1.840.000 Francs, dont le siège social est à REIMS (Marne), 15-19 rue Caqué, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro B 351.532.528,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société "A.C.R. Bernard PIERQUIN" a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 Août 1993.

Elle devait donc, en application de l'article 157 de la loi du 24 juillet 1966, réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés dues à l'absence de la personne responsable du dossier, la Société n'a pu réunir l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger au 30 Avril 1994 le délai de réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fait à Reims,
Le 28 Février 1994.

Bernard PIERQUIN,
Président du Conseil d'Administration.

Membre de

RSA
partenaires

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Régions d'Amiens et Champagne
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Reims
SIRET 351.532.528.00020 - APE 741C - RCS Reims 90 B 89

Membre de
RSM
international

10/03/94



ORDONNANCE

Nous, Juge délégué à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés,

Vu la requête qui précède et les articles 157 de la loi du 24 juillet 1966 et 121 du décret du 23 MARS 1967,

Vu les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au 30 AVRIL 1994

Le délai de réunion de l'Assemblée Générale Annuelle de la SOCIETE : A.C.R. BERNARD PIERQUIN

Dont le siège social est à : REIMS - 15-19, rue Caqué

Ordonnons que la présente ordonnance soit déposée en deux exemplaires au dossier de la société.

Donnée à REIMS, le 14 MARS 1994

LE GREFFIER :

LE JUGE DELEGUE :

Pour Expédition Certifiée Conforme
Le Greffier Associé